

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016**

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2016-88

OBJET

RECENSEMENT DE LA  
POPULATION 2017 –  
RECRUTEMENT DES  
AGENTS RECENSEURS

Compte rendu affiché le 13 octobre 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 4 octobre 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. MANINI

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST (par proc. à M. JOINT), M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme LACROIX jusqu'au N° 2016-76 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : M. JOINT**

Comme chaque année, la commune va réaliser en 2017, en partenariat avec l'INSEE, à l'instar de toutes les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement d'une partie de sa population correspondant à un échantillon d'environ 1 500 à 1 700 logements d'habitation (soit environ 8% du parc de logements) sélectionnés par l'INSEE.

La collecte sur le terrain débutera le **19 janvier 2017 et se terminera le 18 février 2017.**

L'INSEE préconise le recrutement d'un agent recenseur pour environ 200 logements à enquêter. Il est ainsi proposé **de constituer une équipe de 8 agents et d'un coordonnateur communal.** Le coordonnateur sera en charge de la coordination des opérations de recensement pour la campagne 2017, et le cas échéant, pourra remplacer un agent malade.

Les agents seraient rémunérés « au réel » (à la tâche), en fonction du nombre d'habitants, de logements et d'adresses effectivement recensés. Les deux séances de formation obligatoires, d'une demi-journée chacune, dispensées par l'INSEE ainsi que les opérations de repérage des adresses, en amont de la collecte, seront également rémunérées. La rémunération intégrera enfin, pour chaque agent, un forfait « déplacement ».

La prime forfaitaire d'un montant de 200 € si le taux de FLNE « Feuilles de logements non enquêtés » (calculé par rapport au nombre total de résidences principales) de leur secteur est inférieur ou égal à 5 % sera reconduite cette année.

La population légale de la commune, actualisée chaque année, étant déterminée à partir des résultats du recensement annuel de population, la qualité des opérations de collecte sur le terrain est essentielle.

Le coordonnateur communal, chargé de préparer et d'encadrer la collecte, joue un rôle déterminant pour le bon déroulement du recensement. Cette fonction incombe au responsable du service Accueil/Etat civil.

Elle est définie comme suit :

- Préparer et organiser la collecte des données sur le terrain en lien avec le superviseur de l'INSEE,
- Encadrer les agents recenseurs : répartition de la charge travail, assurer le bon déroulement des opérations de collecte dans le temps imparti, organisation de réunions régulières avec les agents,
- Veiller à la mise à jour et à la fiabilité des données saisies dans le logiciel OMER,
- Assurer l'interface avec l'INSEE,
- Vérifier la conformité des adresses sur le terrain,
- Suppléer aux agents recenseurs si nécessaire,
- Réaliser les opérations de fin de collecte : clôture de la collecte, classement, établissement des bordereaux, transmission des documents à l'INSEE.

Pour cette campagne 2017, il est envisagé de revaloriser les tarifs accordés en 2016 d'environ 2%, soit :

Tâches effectuées	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Formation	32,43 €	33,00 €
Tournées de reconnaissance, par IRIS	19,38 €	19,80 €
Bulletins individuels, par habitant	2,08 €	2,12 €
Feuilles de logement, par logement	1,11 €	1,13 €
Adresses recensées, par adresse	1,26 €	1,29 €
Forfait déplacement	54,10 €	55,00 €

Il est précisé que la commune perçoit au titre de la réalisation de l'enquête de recensement une dotation forfaitaire de l'Etat. Pour mémoire la dotation forfaitaire reçue pour le recensement 2016 a couvert en quasi totalité les charges supportées par la commune pour le recrutement des agents recenseurs.

En vue de la campagne 2017 de recensement de la population,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

**- DECIDE**

de recruter pour cette mission 8 agents recenseurs rémunérés suivant les tarifs ci-après,

- FIXE

les tarifs de rémunération des agents recenseurs comme il suit :

<b>Tâches effectuées</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Formation	<b>33,00 €</b>
Tournées de reconnaissance, par IRIS	<b>19,80 €</b>
Bulletins individuels, par habitant	<b>2,12 €</b>
Feuilles de logement, par logement	<b>1,13 €</b>
Adresses recensées, par adresse	<b>1,29 €</b>
Forfait déplacement	<b>55,00 €</b>
Prime « qualité » conditionnée à un taux de FLNE < ou = à 5%	<b>200,00 €</b>

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 octobre 2016  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET